

# Testez vos connaissances syndicales

Démarrer >>>

# 1. Quand FO a-t-elle été créée ?

1945

1947

1948

## 2. Que signifient les lettres **MEDEF** ?

Mouvement Des Entreprises de France

Mouvement De l'Emploi en France

Mouvement De France

### 3. Le droit de grève a été accordé en :

1764

1814

1864

## 4. Le repos hebdomadaire a été institué en :

1846

1896

1906

## 5. Quel est le rôle d'un Délégué du Personnel?

Négocier les accords collectifs d'entreprise

Garantir l'application des accords collectifs

Il intervient dans la prévention et l'amélioration des conditions de travail

## 6. Pour pouvoir constituer un comité d'entreprise, il faut que l'entreprise comprenne :

15 salariés

50 salariés

100 salariés

## 7. En France, la durée du temps de travail hebdomadaire est passée à 40 h en :

1935

1936

1937

## 8. Les syndicats sont financés par :

Des subventions d'état

Une cotisation des entreprises

Les cotisations des adhérents

## 9. Signés en 1936, les accords de Matignon garantissent aux travailleurs :

L'Autorisation de se syndiquer

Des conventions collectives et des délégués pour les défendre

Un emploi pour tous

## 10. De quel syndicat André Bergeron est-il une illustre figure ?

La CGT

La CFDT

FO

# 1. Quand FO a-t-elle été créée ?

**FAUX**

Réponse : 1947

Née en 1895 sous l'appellation CGT, la CGT-FO est apparue sous ce sigle en 1948 à l'initiative de militant(e)s refusant l'emprise du Parti Communiste sur la CGT.

Depuis ses origines, le principe et la pratique de l'indépendance syndicale sont au cœur de son comportement, de ses analyses, de son rôle. Cette indépendance vaut à l'égard des partis politiques, des Gouvernements, de l'État, du patron et des églises.

# 1. Quand FO a-t-elle été créée ?

**VRAI**

Réponse : 1947

Née en 1895 sous l'appellation CGT, la CGT-FO est apparue sous ce sigle en 1948 à l'initiative de militant(e)s refusant l'emprise du Parti Communiste sur la CGT.

Depuis ses origines, le principe et la pratique de l'indépendance syndicale sont au cœur de son comportement, de ses analyses, de son rôle. Cette indépendance vaut à l'égard des partis politiques, des Gouvernements, de l'État, du patron et des églises.

## 2. Que signifient les lettres **MEDEF** ?

**FAUX**

Réponse : *Mouvement Des Entreprises de France*

L'organisation patronale « Mouvement des entreprises de France » fut fondée en 1998. Elle revendique 750 000 entreprises adhérentes, soit moins d'une entreprise sur 4.

L'évolution du mode d'élection, qui pourrait aller vers une désignation, des conseillers prud'hommes devrait, à l'échéance de 2015, reposer la question de la représentativité du Medef par rapport aux autres syndicats patronaux (CGPME, Union professionnelle artisanale, Employeur de l'économie sociale, etc.).

Actuellement, une réforme prud'homale est en projet et prévoit la suppression de l'élection au suffrage direct des conseillers prud'homaux...

## 2. Que signifient les lettres **MEDEF** ?

**VRAI**

Réponse : *Mouvement Des Entreprises de France*

L'organisation patronale « Mouvement des entreprises de France » fut fondée en 1998. Elle revendique 750 000 entreprises adhérentes, soit moins d'une entreprise sur 4.

L'évolution du mode d'élection, qui pourrait aller vers une désignation, des conseillers prud'hommes devrait, à l'échéance de 2015, reposer la question de la représentativité du Medef par rapport aux autres syndicats patronaux (CGPME, Union professionnelle artisanale, Employeur de l'économie sociale, etc.).

Actuellement, une réforme prud'homale est en projet et prévoit la suppression de l'élection au suffrage direct des conseillers prud'homaux...

### 3. Le droit de grève a été accordé en :

**FAUX**

Réponse : 1864

Le délit de coalition est abrogé selon la loi OLLIVIER. Le droit de grève est instauré et n'est plus pénalement sanctionné. Pour autant, cette dernière constitue toujours une rupture du contrat de travail.

Aussi, c'est en 1946 que le droit de grève est pleinement reconnu dans la Constitution Française et ne fait plus l'objet de licenciement s'il est exercé dans le cadre légal.

Enfin, depuis 2000, ce droit figure dans la Charte Européenne.

## 3. Le droit de grève a été accordé en :

**VRAI**

Réponse : 1864

Le délit de coalition est abrogé selon la loi OLLIVIER. Le droit de grève est instauré et n'est plus pénalement sanctionné. Pour autant, cette dernière constitue toujours une rupture du contrat de travail.

Aussi, c'est en 1946 que le droit de grève est pleinement reconnu dans la Constitution Française et ne fait plus l'objet de licenciement s'il est exercé dans le cadre légal.

Enfin, depuis 2000, ce droit figure dans la Charte Européenne.

## 4. Le repos hebdomadaire a été institué en :

**FAUX**

Réponse : 1906

L'article 2 de la loi du 13 juillet 1906 institue le repos hebdomadaire et mentionne le fait qu'il doit être donné le dimanche. Il s'agit d'un compromis entre laïques et catholiques où l'idée d'un dimanche chômé s'impose sans dimension religieuse.

L'octroi de ce repos survient suite à la catastrophe de COURRIÈRES où plus de 1 100 mineurs sont tués par un gigantesque coup de grisou.

Ce texte est encore en vigueur aujourd'hui : « Tout salarié doit bénéficier d'un repos hebdomadaire d'au moins 24 heures consécutives.

Ce repos hebdomadaire s'ajoute au repos quotidien de 11 heures (Article L.3131-1 du Code du Travail).

Chaque semaine, tout salarié doit donc bénéficier de 35 heures de repos consécutives. »

## 4. Le repos hebdomadaire a été institué en :

**VRAI**

Réponse : 1906

L'article 2 de la loi du 13 juillet 1906 institue le repos hebdomadaire et mentionne le fait qu'il doit être donné le dimanche. Il s'agit d'un compromis entre laïques et catholiques où l'idée d'un dimanche chômé s'impose sans dimension religieuse.

L'octroi de ce repos survient suite à la catastrophe de COURRIÈRES où plus de 1 100 mineurs sont tués par un gigantesque coup de grisou.

Ce texte est encore en vigueur aujourd'hui : « Tout salarié doit bénéficier d'un repos hebdomadaire d'au moins 24 heures consécutives.

Ce repos hebdomadaire s'ajoute au repos quotidien de 11 heures (Article L.3131-1 du Code du Travail).

Chaque semaine, tout salarié doit donc bénéficier de 35 heures de repos consécutives. »

## 5. Quel est le rôle d'un Délégué du Personnel?

**VRAI**

**Pour toutes les réponses**

Son rôle est de présenter à l'employeur les revendications individuelles ou collectives des salariés en matière d'application de la réglementation du travail.

Il peut saisir l'employeur de toute atteinte injustifiée aux droits des personnes.

Il peut saisir l'inspecteur du travail de tout problème d'application du droit du travail.

Il garantit ainsi l'application des accords collectifs.

Créé en 1936 par le Front Populaire, il est supprimé sous le régime de Vichy et rétabli par la loi du 16 avril 1946.

## 6. Pour pouvoir constituer un comité d'entreprise, il faut que l'entreprise comprenne :

**FAUX**

Réponse : 50 salariés

Les entreprises de plus de 50 salariés doivent mettre en place un Comité d'Entreprise (CE). Celui-ci est constitué de membres du personnel élus pour quatre ans et éventuellement de délégués syndicaux.

Le comité d'entreprise (CE) est l'une des interfaces entre les salariés et l'employeur. Il a un rôle en ce qui concerne la gestion financière de l'entreprise, mais aussi dans la mise en place d'avantages sociaux et culturels pour les salariés et leur famille.

## 6. Pour pouvoir constituer un comité d'entreprise, il faut que l'entreprise comprenne :

**VRAI**

Réponse : 50 salariés

Les entreprises de plus de 50 salariés doivent mettre en place un Comité d'Entreprise (CE). Celui-ci est constitué de membres du personnel élus pour quatre ans et éventuellement de délégués syndicaux.

Le comité d'entreprise (CE) est l'une des interfaces entre les salariés et l'employeur. Il a un rôle en ce qui concerne la gestion financière de l'entreprise, mais aussi dans la mise en place d'avantages sociaux et culturels pour les salariés et leur famille.

## 7. En France, la durée du temps de travail hebdomadaire est passée à 40 h en :

**FAUX**

Réponse : 1936

En 1936, le Front Populaire vote les 40 heures hebdomadaires. En 1998, la loi sur les 35 heures est adoptée. D'abord limitée aux entreprises de plus de 20 salariés, elle est rendue obligatoire partout en 2002. La droite, qui remportera les élections législatives en 2002, assouplira ces dispositions. Par ailleurs, il existe des durées maximales au-delà desquelles aucun travail effectif ne peut être demandé. Ces durées maximales de travail s'imposent également au salarié qui cumule plusieurs emplois.

Sauf dérogation, les durées maximales sont fixées à :

- 10 heures par jour ;
- 48 heures par semaine ;
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives. En outre, les salariés doivent bénéficier d'un repos quotidien de 11 heures au minimum et d'un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoutent les heures de repos quotidien.

## 7. En France, la durée du temps de travail hebdomadaire est passée à 40 h en :

**VRAI**

Réponse : 1936

En 1936, le Front Populaire vote les 40 heures hebdomadaires. En 1998, la loi sur les 35 heures est adoptée. D'abord limitée aux entreprises de plus de 20 salariés, elle est rendue obligatoire partout en 2002. La droite, qui remportera les élections législatives en 2002, assouplira ces dispositions. Par ailleurs, il existe des durées maximales au-delà desquelles aucun travail effectif ne peut être demandé. Ces durées maximales de travail s'imposent également au salarié qui cumule plusieurs emplois.

Sauf dérogation, les durées maximales sont fixées à :

- 10 heures par jour ;
- 48 heures par semaine ;
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives. En outre, les salariés doivent bénéficier d'un repos quotidien de 11 heures au minimum et d'un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoutent les heures de repos quotidien.

## 8. Les syndicats sont financés par :

**VRAI**

**Pour toutes les réponses**

Le financement des syndicats est assuré de plusieurs façons :

- par les cotisations que les adhérents versent à leur syndicat, selon un barème établi proportionnellement à leur salaire ;
- par les entreprises qui peuvent également contribuer financièrement à l'activité syndicale ; ces subventions au titre de l'exercice du droit syndical sont distribuées de façon égalitaire entre syndicats représentatifs ou sont proportionnelles aux résultats électoraux ;
- par les collectivités locales qui peuvent allouer des subventions aux unions locales de syndicats ;
- par des subventions publiques destinées à financer certaines activités syndicales (formation des conseillers prud'hommes élus au collège des salariés, formation syndicale...)

## 9. Signés en 1936, les accords de Matignon garantissent aux travailleurs :

**FAUX**

Réponse : Des conventions collectives et des délégués pour les défendre

En échange de l'évacuation des usines occupées, les accords de Matignon sont signés dans la nuit du 7 au 8 juin 1936. Les ouvriers de l'époque obtiennent ainsi des augmentations de salaire de 7 à 15 % et des délégués pour les défendre.

En effet, ces derniers ne peuvent plus être licenciés sans l'autorisation de l'Inspection du Travail et sont ainsi protégés. C'est la fin des « syndicats jaunes » créés par le patronat et le début de la liberté de l'exercice du droit syndical.

Enfin, les lois du 11 et 12 juin créent les conventions collectives.

## 9. Signés en 1936, les accords de Matignon garantissent aux travailleurs :

**VRAI**

Réponse : Des conventions collectives et des délégués pour les défendre

En échange de l'évacuation des usines occupées, les accords de Matignon sont signés dans la nuit du 7 au 8 juin 1936. Les ouvriers de l'époque obtiennent ainsi des augmentations de salaire de 7 à 15 % et des délégués pour les défendre.

En effet, ces derniers ne peuvent plus être licenciés sans l'autorisation de l'Inspection du Travail et sont ainsi protégés. C'est la fin des « syndicats jaunes » créés par le patronat et le début de la liberté de l'exercice du droit syndical.

Enfin, les lois du 11 et 12 juin créent les conventions collectives.

## 10. De quel syndicat Léon Jouhaux est-il une illustre figure ?

**FAUX**

Réponse : FO

Léon JOUHAUX est Secrétaire Général de la CGT de 1909 à 1947, puis fondateur et président de la CGT-FO dès avril 1947, jusqu'à sa mort.

À la Libération, JOUHAUX est de nouveau Secrétaire de la CGT, mais il doit partager le pouvoir avec le communiste Benoît FRACHON. Face à la mainmise du Parti Communiste Français (PCF) sur le syndicat, il est contraint de démissionner du bureau confédéral en décembre 1947.

Lui, ses amis et les militants non communistes de la vieille confédération fondent la CGT-FO pour continuer la « vieille » CGT, fidèle à la charte d'AMIENS. JOUHAUX devient également vice-président de la Confédération internationale des syndicats libres et délégué à l'ONU. Ses nombreux engagements pacifistes lui valent l'attribution du prix Nobel de la paix en 1951.

**Suite** >>>

## 10. De quel syndicat Léon Jouhaux est-il une illustre figure ?

**VRAI**

Réponse : FO

Léon JOUHAUX est Secrétaire Général de la CGT de 1909 à 1947, puis fondateur et président de la CGT-FO dès avril 1947, jusqu'à sa mort.

À la Libération, JOUHAUX est de nouveau Secrétaire de la CGT, mais il doit partager le pouvoir avec le communiste Benoît FRACHON. Face à la mainmise du Parti Communiste Français (PCF) sur le syndicat, il est contraint de démissionner du bureau confédéral en décembre 1947.

Lui, ses amis et les militants non communistes de la vieille confédération fondent la CGT-FO pour continuer la « vieille » CGT, fidèle à la charte d'AMIENS. JOUHAUX devient également vice-président de la Confédération internationale des syndicats libres et délégué à l'ONU. Ses nombreux engagements pacifistes lui valent l'attribution du prix Nobel de la paix en 1951.

**Suite** >>>

Nous espérons que ce questionnaire vous a permis de mieux nous connaître et de mieux appréhender une part de l'histoire du monde du travail.

N'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants locaux FO Énergie et Mines.  
Vous pouvez les retrouver sur notre site internet dans la partie « Représentants Locaux » en **cliquant ICI**.

Vous retrouverez également l'actualité des IEG, notre actualité, ainsi que toutes nos parutions : Guides, Fiches pratiques, Magazines...



[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)



Facebook Groupe jeunes FO Énergie et Mines